

Province de Québec MRC de Minganie Municipalité de L'Île-d'Anticosti

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, QUE :

Conformément à la *Loi*, le règlement 2020-10 a été adopté lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 5 mars 2019.

Un registre a été tenu le 25 mars 2020 et le règlement a été adopté par les personnes habiles à voter.

Ce règlement a pour but d'emprunter un montant de 159 948 \$, comprenant le coût des travaux de démolition du barrage en aval dans le Canal Saint-Georges et de construction d'une passerelle, les taxes et le financement.

Conformément à la *Loi*, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a approuvé ledit règlement en date du 27 août 2020.

Le règlement 2020-10 entre en vigueur conformément à la Loi.

Donné à Port-Menier, ce 20e du mois de janvier 2021.

Mathieu Gravel

Directeur général et secrétaire-trésorier par intérim

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Mathieu Gravel, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim de la Municipalité de L'Île-d'Anticosti, résidant à Port-Menier, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-dessus, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, le 20 janvier 2021 entre 8 h et 17 h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 20 janvier 2021.

Mathieu Gravel

Directeur général et secrétaire-trésorier par intérim